



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

TORCY, le 17 NOV. 2015

Sous-préfecture de Torcy  
Bureau de l'accès à la  
Nationalité Française

Monsieur [REDACTED]

2015 [REDACTED]

(RAPPELER CE NUMERO DANS TOUTE  
CORRESPONDANCE)

20 bd Camille Saint-Saëns  
Résidence Zoo du Segrain  
Eauze 31100

77185 Lognes

Monsieur,

Vous avez formulé une demande en vue d'acquérir la nationalité française. Après examen de votre dossier de naturalisation, j'ai décidé, en application de l'article 44 du décret n° 93.1362 du 30 décembre 1993, de rejeter votre demande.

En effet, après avoir vérifié que vous vous êtes présenté le 30/10/2015 devant les services préfectoraux pour évaluer votre niveau de connaissance de la langue, de l'histoire, de la culture et de la société françaises, des droits et devoirs conférés par la nationalité française et votre adhésion aux principes et aux valeurs essentiels de la République, je constate qu'il ressort de votre entretien que vous avez démontré une méconnaissance manifeste de l'histoire, de la culture, de la société française et des droits et des devoirs conférés par la nationalité française puisque vous n'avez pas su citer le nom du fleuve qui traverse Paris, le nom des mers qui bordent la France, le nom d'un personnage historique, la durée du mandat du président de la République, le nom du premier ministre, d'un chanteur, d'un acteur, d'un journaliste, d'un plat français. En outre, vous n'avez pas su répondre aux questions relatives au contenu de la charte à savoir : l'emblème, l'hymne national, la devise.

En conséquence, il ne m'est pas possible d'accorder une suite favorable à votre demande.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes salutations distinguées.

REÇU NOTIFICATION A : 1A 079 944 18002

Date : 17 NOV. 2015

Signature :

Le Sous-préfet,

Gérard BRANLY

Cette décision peut être contestée dans un délai de deux mois  
à compter de sa notification, dans les conditions précisées au verso.